

Améliorations prévues à la suite d'une étude sur le transport des handicapés au Canada

Cinquante Canadiens sur 1 000 ont un handicap qui les empêche d'utiliser les transports en commun. C'est ce qui ressort d'une étude de la direction des Recherches sur les transports urbains du ministère des Transports. Le but de l'étude était de tracer un tableau de la situation et "d'accroître la conscience et l'action face à ce problème".

Les résultats font l'objet d'un rapport en quatre volumes dont voici quelques éléments.

Définition des HT*

L'étude se limite aux transports publics et aux HT définis comme des personnes qui:

- ont connu des problèmes généraux au cours des 12 derniers mois, tels que difficultés de vision, de l'audition, l'utilisation d'une aide mécanique, de chaises roulantes, ou d'autres problèmes comme la difficulté de marcher plus d'un pâté de maisons, d'attendre debout, de monter ou de descendre les escaliers etc.;
- considèrent avoir plus de difficulté à utiliser les transports publics que des personnes qui n'éprouvent pas ces problèmes généraux;
- ne sont pas consignées à la maison et peuvent sortir au moins une fois par semaine avec ou sans l'aide d'une autre personne.

Les entrevues étaient menées dans des zones urbaines (agglomérations de 1 000 habitants ou plus) et avec des personnes qui n'habitent pas dans "des foyers collectifs" (dénomination utilisée pour les recensements dans le cas des habitations de type commercial ou communal, ou des établissements de charité).

Résultats

Sur les 23 000 000 d'habitants recensés en 1976, la population "cible de l'enquête" compte 15,7 millions. On estime que le nombre des HT est de 4,9 p.c., soit approximativement 781 000 personnes. Les personnes de 65 ans et plus représentent 41 p.c. du total des HT et seulement 9 p.c. de la population visée.

Le nombre de HT passe d'environ 1 p.c. pour le groupe d'âge de 5 à 24 ans, à 34 p.c. pour le groupe d'âge de 80 ans et plus. Les revenus des foyers des HT et le niveau de formation des HT sont généralement inférieurs à ceux de la population cible. Le pourcentage des femmes



La compagnie de transport urbain d'Ottawa, OC Transpo, assure un service de transport aux handicapés qui travaillent et à ceux qui reçoivent des soins médicaux ou qui suivent des cours de niveau post-secondaire.

Pour aider les personnes handicapées, le ministère des Transports a publié une brochure intitulée *Les Transports au Canada: guide pour handicapés*.

L'objet de la brochure est de "rassembler et de diffuser des renseignements sur tous les moyens de transport à la disposition des handicapés au Canada. Et dans l'espoir de les encourager à voyager, [la brochure] inclut également des informations générales sur les facilités de transport dont ils disposent".

On y trouve une liste des guides de voyage destinés aux handicapés; celle des services spéciaux de transport public pour handicapés dans les principales villes canadiennes; la description des aéroports et des gares; les services spéciaux offerts par les chemins de fer, les compagnies d'autobus et les compagnies de transport aérien.

Le guide comprend en particulier un chapitre sur les renseignements utiles, tels que le choix des hôtels et les bagages à emporter, ainsi que divers petits trucs pouvant faciliter le déplacement des handicapés (havresac fixé au fauteuil roulant, coussins gonflables, et autres).

HT est légèrement supérieur à celui des hommes — 5,31 p.c. contre 4,31 p.c.

Améliorations prévues suite à cette étude
Selon le rapport "la connaissance des obstacles empêchant les HT d'utiliser des moyens de transport est importante pour orienter les efforts futurs visant à fournir des services de transports spéciaux ou adaptés." Par exemple, le rapport signale que 59 p.c. des HT de l'enquête ne peuvent utiliser les autobus parce qu'ils ne peuvent pas voyager debout.

Des tableaux sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et les transports pour le Canada en général, et pour 58 centres, complètent le rapport. Celui-ci suggère des secteurs qui pourraient bénéficier de ces données: la création de services inter-villes pour les HT, la conception architecturale des immeubles et la création de services spéciaux pour certains types d'handicapés par exemple.

Les conseillers recommandent de faire porter, à l'avenir, les efforts de cueillette d'informations en priorité sur les HT vivant en foyers collectifs. "Il faut aussi considérer l'effet d'un nombre moindre de propriétaires d'automobiles et d'un plus grand usage des transports en commun au Canada qu'aux États-Unis, sur l'organisation de voyages pour les HT et le choix de renseignements.

*HT: handicapés pour le transport.